

Actu

BERNE

La Suisse, paradis cybercriminel

La justice ne poursuivra pas l'auteur des faux courriels dont le président du Gouvernement jurassien a été victime. Une arnaque de plus que le code pénal ignore



Partager



Si vous avez manqué le début

Schaffter accuse Kohler sans le nommer

Sur le web

Laurent Schaffter
Office fédéral de la justice

Ludovic Rocchi - le 14 avril 2007, 23h00

Le Matin Dimanche

0 commentaires

Le juge d'instruction bernois Urs Studer s'apprête à publier officiellement sa décision de classer la plainte du président du Gouvernement jurassien, Laurent Schaffter, victime de l'envoi de courriels usurpant son identité depuis un ordinateur du Palais fédéral. «Je ne commenterai pas ma décision, prévient-il. Mais je tiens à préciser que je n'ai pas connaissance d'un projet de loi qui rendra possible de poursuivre pénalement l'usurpation d'identité, comme cela a pu être compris.» Le classement de l'affaire a en effet été dénoncé la semaine dernière par le ministre jurassien lui-même, en laissant entendre que le juge constatait qu'il n'existe «pas encore» de base légale pour condamner le vol d'identité sur Internet.

En fait, le code pénal n'a jamais prévu aucune sanction pour l'usurpation d'identité que ce soit par écrit, par téléphone et encore moins par Internet. Cette faille s'ajoute à d'autres retards d'adaptation de la législation aux nouvelles technologies. Peu de juristes et de politiciens s'en sont inquiétés jusqu'ici. Avocat spécialisé dans la cybercriminalité, le Valaisan Sébastien Fanti dénonce ce laisser-aller: «La Suisse est en train de devenir l'Eldorado des cybercriminels! Malheureusement, les autorités vont probablement initier une réforme du Code pénal qui prendra des années. Pendant ce temps-là, les Suisses seront victimes de spam intensif, de vols de données et d'usurpation en tous genres.»

Spécialiste lui aussi de la cybercriminalité, le juge d'instruction vaudois Jean Treccani confie qu'il se sent bien seul à défendre une évolution de la loi: «C'est un problème de génération. Il faut miser sur l'arrivée de jeunes juristes, plus au fait des nouvelles technologies.» A l'Office fédéral de la justice, le porte-parole Folco Galli confirme: «Nos pénalistes ne prévoient aucune révision du code pénal pour l'instant. L'initiative revient de toute manière d'abord au pouvoir politique.»

Alors comment éviter que les arnaques sur Internet fassent toujours plus de victimes en Suisse? Sébastien Fanti livre la marche à suivre: «Il faut désigner une commission d'experts qui dans les 6 mois devrait analyser les nouveaux délits et proposer des normes prenant en compte l'évolution technologique. Le projet pourrait ainsi être soumis en 2008 déjà au Parlement. Le fait qu'un homme politique soit aujourd'hui la victime va peut-être accélérer la prise de conscience.» A quand une «lex Schaffter»?



Réagir à cet article

Avant de réagir, lisez notre charte [ici!](#)

Identifiez-vous

Bienvenue! Pour réagir à cet article vous devez d'abord vous identifier:

Nom d'utilisateur : *

Mot de passe : *

Se connecter

> Mot de passe oublié?

Inscrivez-vous

C'est rapide et gratuit! Vous pourrez ensuite réagir immédiatement aux actualités, intervenir dans les forums et participer aux concours

> Inscrivez-vous

